

h e t s

Haute école de travail social
Genève



2018 - 2019

Guide de l'étudiant-e

Hes·SO GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale



Ce guide synthétise les informations pratiques et administratives destinées aux étudiants et aux étudiantes. Il indique de façon succincte les services et personnes auxquels s'adresser. Il ne se substitue aucunement aux autres documents officiels ni aux règlements de la formation de base.

Les dispositions réglementaires sont accessibles sur le site de la HES-SO et sur celui de la HETS :

☞ www.hes-so.ch > HES-SO en bref > Règlements/juridique

☞ www.hesge.ch/hets > Etudier à la HETS > documents de référence

Table des matières

La HETS	4
HES-SO Genève.....	4
Domaine Travail social.....	5
Localisation et accès	5
Adresses et numéros utiles (A-Z).....	6
Adresse postale.....	6
Association des étudiant-e-s.....	6
Conseillère aux études.....	6
Infothèque.....	6
Répondante à l'égalité et à la diversité	6
Responsable de la coordination de l'enseignement et des relations internationales.....	7
Responsable de la filière Psychomotricité.....	7
Responsable de la filière Travail social	7
Secrétariat des étudiant-e-s.....	7
Cursus	8
Plans d'études, plannings des cours et autres documents utiles.....	8
Mobilité	8
Modalités	8
Intéressé-e ?	8
Plagiat.....	9
Infos pratiques	9
Accueil / réception	9
Locaux et salles de cours.....	9
Horaires et lieux de cours.....	9
Casiers	10
Carte d'étudiant-e.....	10
Photocopies et impressions	10
Vol.....	10
Informations administratives.....	10
Armée et protection civile.....	10
Assurance accident.....	11
AVS	11
Autorisation de séjour	11
Changement d'adresse	11

Taxe d'études et contribution aux frais d'études	11
Réclamations et recours.....	12
Interruption ou abandon de formation	12
Vie étudiante.....	13
Cafétéria.....	13
Association des étudiant-e-s (ADES).....	14
Commission mixte HETS.....	14
Activités culturelles et sportives.....	14
Logement	14
Laïcité	15
Comportement et respect du voisinage	15
Correspondance et communications.....	16
Courrier	16
Intranet.....	17
Portail de l'application de gestion des étudiant-e-s (AGE)	17
Moodle	17
Internet et réseaux sociaux.....	17
Annonces et affiches.....	18
A qui s'adresser... ..	18
En cas d'absence ?	18
En cas de problème de santé ?	18
En cas de situation financière difficile ?	18
En cas de questions sur son parcours de formation ?.....	19
En cas de difficultés lors de sa formation ?	19
En cas de besoins spéciaux (handicap visuel, auditif, difficultés de mobilité, ...).....	20
Infothèque (bibliothèque, médiathèque et centre de documentation)	21
Editions IES.....	21
Informatique	22
Compte AAI	22
Support informatique	22
Wifi.....	22
Salles informatiques et équipement.....	23
Audiovisuel	23
Matériel audiovisuel.....	23
Prêt du matériel et conseils.....	23
Visionnement et duplication de documents audiovisuels.....	24

La HETS

« Une école qui débat des problèmes de société, du vivre ensemble, de l'exclusion et qui cherche des alternatives éthiques et citoyennes. »

Joëlle Libois, directrice



La HETS dans le réseau HES-SO

La HES-SO, plus vaste réseau de formation professionnelle supérieure de Suisse, c'est :

- 28 hautes écoles dans les 7 cantons de Suisse occidentale
- 46 filières Bachelor et 20 filières Master dans six domaines d'études
- Plus de 21'000 étudiant-e-s

Site de la HES-SO : www.hes-so.ch/

HES-SO Genève

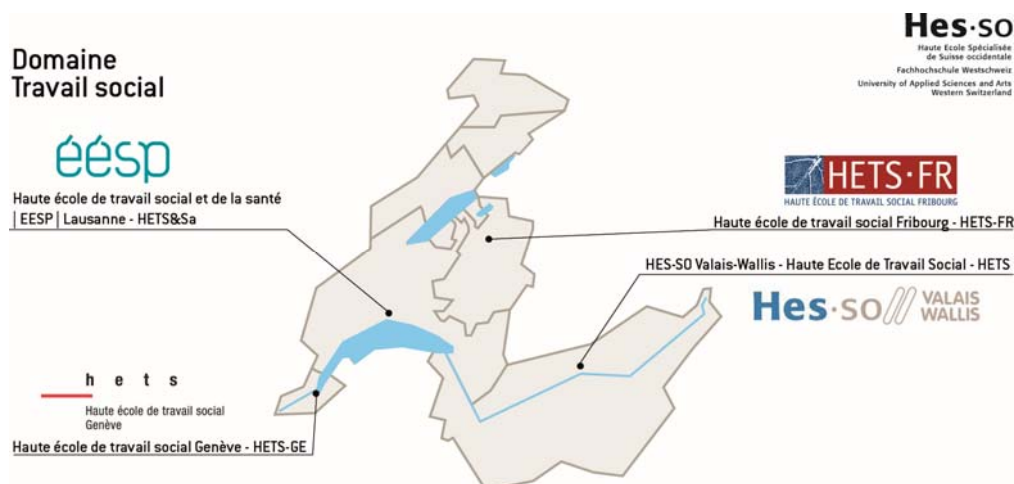
La HETS appartient au réseau HES-SO depuis 2002. Elle est l'une des six hautes écoles de Genève avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA), la Haute école d'art et de design (HEAD), la Haute école de santé (HEdS), la Haute école de gestion (HEG) et la Haute école de musique (HEM).

Pour plus d'info sur ces écoles : www.hesge.ch

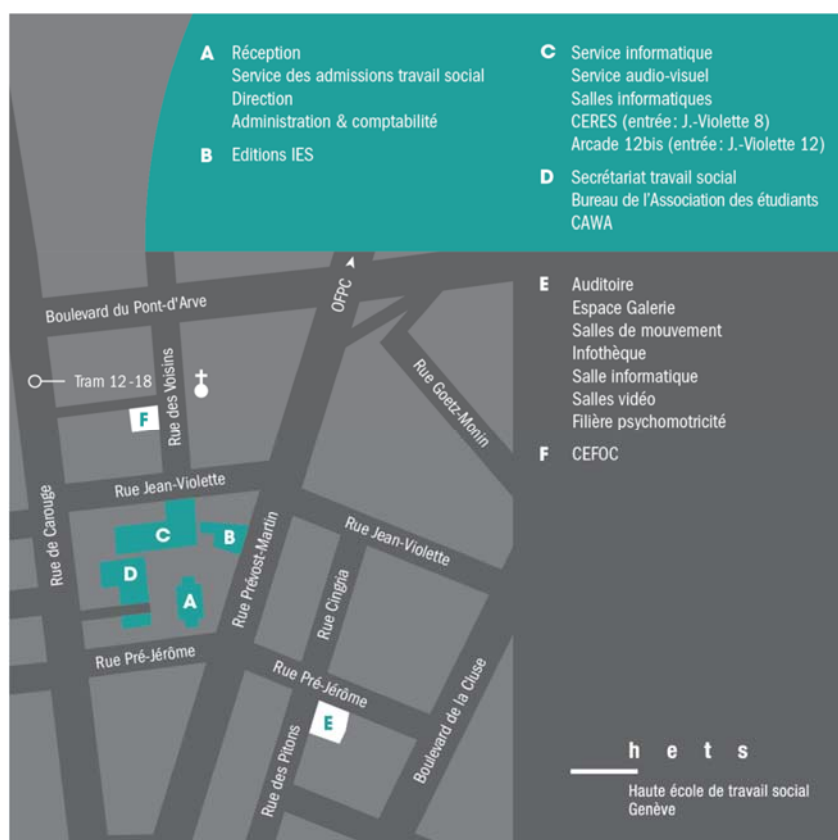
Domaine Travail social

La HETS propose deux filières de formation, en Travail social et en Psychomotricité, toutes deux rattachées au domaine Travail social de la HES-SO.

Elle entretient des liens privilégiés avec les trois autres sites de formation en travail social de Romandie : la Haute École de travail social de Fribourg (HETS-FR), la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (EESP) et la Haute école de travail social de la HES-SO Valais à Sierre.



Localisation et accès



Tram : lignes 12 et 18, arrêt Pont-d'Arve ou Augustins / ligne 15, arrêt Uni-Mail

Bus : ligne 1, arrêt Pont d'Arve / lignes 1, 5 et 7, arrêt Hôpital

Vélos : Les vélos doivent être parqués dans les garages à vélos. Dans l'enceinte de l'école, les scooters et motos doivent stationner dans les cases qui leur sont réservées, sur le côté du bâtiment A et devant le bâtiment E.

Voiture : Le stationnement des automobiles dans la cour n'est pas autorisé aux étudiant-e-s. Seules les personnes détentrices d'un macaron ont le droit d'y garer leur véhicule.

Adresses et numéros utiles (A-Z)

Les coordonnées de tous les collaborateurs/trices de la HETS sont disponibles dans l'annuaire du site Internet :

☞ <http://www.hesge.ch/hets/annuaire>

Adresse postale

Haute école de travail social

28, rue Prévost-Martin
Case postale 80
CH - 1211 Genève 4

Réception

Bâtiment A, rez-de-chaussée
8h00-12h00 / 13h00-17h00
Tél. : 022 388 95 00
info.hets@hesge.ch

Association des étudiant-e-s

Association des étudiant-e-s de la HETS - ADES

Bureau D001
Tél. 022 388 95 27
assoc-etudiants.hets@hesge.ch

Conseillère aux études

Diane Christinaz

Tél. 022 388 96 24
diane.christinaz@hesge.ch

Infothèque

Bâtiment E, 1^{er} étage

Rue du Pré-Jérôme 16

1205 Genève
Tél. 022 388 94 13
infotheque.hets@hesge.ch

Répondante à l'égalité et à la diversité

Marie Anderfuhren

Bâtiment D, bureau D115
Tél. : 022 388 94 46
marie.anderfuhren@hesge.ch



Responsable de la coordination de l'enseignement et des relations internationales

Stéphane Castelli

Bâtiment A, bureau A101

Tél. : 022 388 95 63

stephane.castelli@hesge.ch

Responsable de la filière Psychomotricité

Anne Françoise Wittgenstein-Mani

Tél. : 022 388 94 17

anne-francoise.wittgenstein@hesge.ch

Responsable de la filière Travail social

Alain Barbosa

Tél. : 022 388 94 52

alain.barbosa@hesge.ch

Secrétariat des étudiant-e-s

Travail social

Volée	Secrétaire	Bureau
PT 2016	Denise Baechler	D003
PT 2017	Nikolina Dominkovic	D004
PT 2018	Natacha Richard	D004
FEE/FTP	Céline Borel	D006

Psychomotricité

Volée	Secrétaire	Bureau
Toutes	Carole Deus Voirol	E502
Toutes	Adulis Teclé	E502

Un bac « Secrétariat Psychomotricité » est disponible au rez-de-chaussée du bâtiment A pour le dépôt de documents ou de courriers adressés à la filière.

Horaire du secrétariat : lundi au vendredi 8h30-12h00 / 14h00-16h00

Cursus

Plans d'études, plannings des cours et autres documents utiles

Les documents de référence relatifs aux deux filières (plans d'études cadres, directives, descriptifs de modules, planning des cours, documents utiles pour la formation pratique et le travail de Bachelor, etc.) sont disponibles sur l'Intranet.

☞ <https://intranet.hesge.ch> > Enseignement & Recherche > Formation de base
(connexion avec les identifiants AAI)

Mobilité

Les écoles de la HES-SO entretiennent une tradition d'ouverture vers l'extérieur à travers des collaborations avec des hautes écoles ou des institutions de recherche en Suisse ou à l'étranger.

La HETS a développé des échanges internationaux d'étudiant-e-s et d'enseignant-e-s avec une trentaine de pays en Europe (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal) et hors Europe (Canada, Argentine, Brésil, Chili, Île Maurice, Liban, Inde). Les échanges permettent, entre autres, de découvrir un nouveau contexte de formation et de pratiques sociales, d'expérimenter l'interculturel, d'exercer une autre langue. La HETS accueille également des étudiant-e-s des écoles partenaires.

Modalités

Travail social

Les échanges peuvent se faire selon différents modes et à des moments différents du cursus, que ce soit pour des cours ou pour une période de formation pratique, dans une autre HES suisse, en Europe ou hors Europe. Des séances d'informations sont organisées régulièrement.

Psychomotricité

Pour la Psychomotricité, une séance d'information est organisée dans le courant du premier semestre de formation, pour une mobilité en Suisse ou en France.

Intéressé-e ?

Veuillez contacter le bureau des relations internationales, dès le premier semestre d'études :

Bureau des Relations Internationales

Céline Almudever
Bâtiment A – 1^{er} étage
Tél. 022 388 95 30
international.hets@hesge.ch

Pour plus d'informations concernant la mobilité, consulter le site de la HETS :

☞ www.hesge.ch/hets > Relations internationales > Echanges internationaux

Plagiat

Le plagiat est passible de sanctions, prévues aux articles 29 et 30 du règlement sur la formation de base en HES-SO du 15 juillet 2014 :

Toute fraude, y compris le plagiat ou la tentative de fraude dans les travaux d'évaluation, les examens et le travail de Bachelor, entraîne la non-acquisition des crédits ECTS correspondants, voire l'invalidation du titre. Elle peut par ailleurs faire l'objet d'une sanction disciplinaire allant de l'avertissement à l'exclusion, selon le degré de gravité de la faute.

La HETS se réserve le droit d'avoir recours à un logiciel de contrôle.

Infos pratiques

Accueil / réception

La réception, située au rez-de-chaussée du bâtiment A, est ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Les objets trouvés sont à remettre ou à réclamer à la réception.

Réception

Bâtiment A, rez-de-chaussée

Tél. : 022 388 95 00

info.hets@hesge.ch



Locaux et salles de cours

Les locaux de la HETS sont ouverts aux étudiant-e-s de 08h00 à 19h00, du lundi au vendredi. Les salles de cours ne sont ouvertes que durant les cours.

La consommation de denrées alimentaires et de boissons est interdite dans les salles de cours, les salles informatiques, les salles vidéo et à l'Infothèque.

Horaires et lieux de cours

Horaire-cadre des cours :

Matin :	8h45 -10h15	Après-midi :	13h30 – 15h00
	10h45-12h15		15h30 – 17h00

Les horaires et lieux de cours sont affichés sur les écrans qui se situent devant le bâtiment A et dans le hall d'entrée des bâtiments D et E.

Casiers

Des casiers métalliques sont à la disposition des étudiant-e-s dans le couloir du bâtiment C ainsi qu'au 1^{er} étage du bâtiment D. La HETS n'est pas responsable des vols éventuels.

Ces casiers doivent être libérés à la fin de l'année académique. Les casiers non libérés seront ouverts et vidés par nos soins.

Carte d'étudiant-e

Chaque étudiant-e se voit remettre au début de ses études une carte d'étudiant-e. Cette dernière n'est valable qu'avec le timbre semestriel correspondant, à retirer auprès du secrétariat des admissions (bâtiment A, bureau A003) au début de chaque semestre. En cas de perte de la carte, un émolument de CHF 15.- sera perçu.

La carte d'étudiant-e fait également office de carte de bibliothèque (RERO/Bibliopass).

Photocopies et impressions

Deux photocopieuses sont à la disposition des étudiant-e-s, l'une au rez-de-chaussée du bâtiment A et l'autre à l'Infothèque. Les cartes à prépaiement sont vendues à l'Infothèque et à la réception, au prix de CHF 5.- pour 50 copies. Les autres photocopieuses ne sont pas accessibles aux étudiant-e-s.

Les imprimantes ne sont pas approvisionnées en papier par l'école : les étudiant-e-s apportent leur papier ou utilisent les rames de papier recyclé en vente auprès de la réception et à l'Infothèque, au prix de CHF 5.- pièce (500 feuilles).

Vol

L'assurance de la HETS ne couvre pas le vol simple, les objets non inventoriés et le matériel prêté. Il est recommandé de n'entreposer aucun objet de valeur dans les couloirs ou dans les salles de cours.

Informations administratives

Armée et protection civile

Les demandes de renvoi ou de dispense du service militaire ou de cours de répétition doivent faire l'objet d'un préavis de la coordination de l'enseignement (conseiller de liaison) qui intervient dans les cinq jours ouvrables. Les demandes doivent être envoyées à la conseillère aux études.

Conseillère aux études

Diane Christinaz

Tél. 022 388 96 24

diane.christinaz@hesge.ch

La procédure et les informations se trouvent sur l'Intranet :

☞ <https://intranet.hesge.ch> > Pratique

Assurance accident

Les étudiant-e-s sont tenu-e-s de s'assurer contre les accidents auprès de leur caisse maladie.

AVS

Dès l'âge de 20 ans, les étudiant-e-s qui n'exercent aucune activité lucrative durant l'année civile doivent payer des cotisations AVS. Ils et elles sont prié-e-s de s'adresser à l'Office cantonal des assurances sociales :

Office cantonal des assurances sociales

Caisse genevoise de compensation

Rue des Gares, 12
Case postale 2595
1211 Genève 2
Tél. 022 327 27 27

Autorisation de séjour

Tout-e étudiant-e qui prend domicile à Genève pour ses études doit se présenter à l'Office cantonal de la population dans les 8 jours qui suivent son arrivée, avec les documents de légitimation nécessaires et une attestation de la HETS.

Office cantonal de la population

Route de Chancy 88
1213 Onex
<http://www.ge.ch/ocp/>

Changement d'adresse

Tout changement de nom, d'adresse privée ou professionnelle, de numéro de téléphone, de nationalité ou encore d'état civil doit être annoncé dans les plus brefs délais via le portail de l'application de gestion des étudiant-e-s (AGE).

<https://age.hes-so.ch>

Taxe d'études et contribution aux frais d'études

La taxe semestrielle d'études se monte à CHF 500.- (soit CHF 1000.- par année).

Les étudiant-e-s paient en sus un émolument annuel de CHF 150.- au titre de contribution aux frais d'études. Le montant total de ces frais est de 450.- pour la formation complète quel que soit le mode de formation (à plein temps, à temps partiel ou en emploi). Il peut être revu à chaque début d'année académique, sur décision du Conseil de direction de la HETS.

La facture de la taxe semestrielle est envoyée en octobre et en février, **par courriel**. Le montant de la contribution aux frais d'études est facturé avec la taxe du premier semestre de chaque année. Les étudiant-e-s doivent s'acquitter du paiement dans les 30 jours après réception¹. Le non-paiement dans les délais est un motif d'exmatriculation.

¹ Les étudiant-e-s qui paient leur facture depuis l'étranger prennent à leur charge les frais bancaires. Le montant de la facture doit être acquitté dans son intégralité et en francs suisses.

Une demande de bourse ou prêt d'études peut être déposée en parallèle auprès du Service des bourses et prêts d'études (SBPE). Des formulaires sont à disposition au secrétariat des Admissions (bureau A003).

Service des bourses et prêts d'études (SBPE)

Cité des Métiers
6, rue Prévost-Martin
1205 Genève
Tél. 022 388 73 50
Fax 022 388 73 99

☞ <http://www.geneve.ch/bourses>

En cas de situation financière difficile, voir page 18.

Réclamations et recours

Les décisions de l'école à l'encontre d'un-e étudiant-e peuvent faire l'objet d'une réclamation auprès de la direction de l'école dans un premier temps, et d'un recours auprès du directeur général de la HES-SO Genève dans un second temps, si aucun accord n'a été trouvé.

Pour de plus amples informations, consultez la page suivante sur le site de la HES-SO Genève :

☞ www.hesge.ch/geneve/publics/etudiant-e-s/reclamations-et-recours

Interruption ou abandon de formation

Travail social

L'étudiant-e concerné-e s'adresse à la conseillère aux études qui le ou la réorientera selon ses besoins. Il/elle fournit une lettre formelle à la direction, avec copie au responsable de la coordination des enseignements et au responsable de filière, annonçant sa décision d'interrompre sa formation, temporairement ou définitivement.

Psychomotricité

L'étudiant-e concerné-e s'adresse au responsable de volée et de filière, puis fournit une lettre formelle à la direction, avec copie au responsable de la coordination des enseignements et à la responsable de filière, annonçant sa décision d'interrompre sa formation, temporairement ou définitivement.

Si la demande de congé ou d'abandon est déposée **au plus tard dans les 4 premières semaines du semestre** (fin de la semaine 41 / fin de la semaine 11), le semestre n'est pas comptabilisé dans la durée des études et la taxe semestrielle de CHF 500.- n'est pas due (Règlement d'organisation de la HES-SO Genève, art. 81 et 82). Dans le cas contraire, le semestre est comptabilisé, la taxe semestrielle est due et l'étudiant-e obtient la note F aux examens du semestre.

Vie étudiante



Cafétéria

Une cafétéria autogérée, appelée « CAWA », est à la disposition des étudiant-e-s de la HETS au rez-de-chaussée du bâtiment D, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00. Elle répond au concept de développement durable. Elle est équipée de machines à boissons chaudes et froides, de fours à micro-ondes, d'un frigo, etc.

Les étudiant-e-s peuvent organiser des conférences et autres activités dans ce lieu en proposant leur projet à l'association des étudiants (ADES).

Une espace repas supplémentaire ouvre durant la période hivernale, au sous-sol du bâtiment A, de 11h30 à 14h. Cet espace est lui aussi équipé d'un frigo et de fours à micro-ondes.

Des machines à boissons chaudes et froides se trouvent dans le hall d'entrée du bâtiment E, et des fontaines à eau au rez-de-chaussée de chaque bâtiment. Chacun utilise son propre récipient pour ces dernières.

Les étudiant-e-s ont accès aux prix étudiants des restaurants universitaires d'Uni-Mail et du CMU, sur présentation de leur carte d'étudiant-e.

Association des étudiant-e-s (ADES)

L'ADES a pour but d'informer et de représenter les étudiants-e-s des deux filières, tant au sein de l'école qu'à l'extérieur, de défendre leurs intérêts, de faire le relais entre eux et la direction, d'animer la vie au sein de l'école.

Pour plus d'informations :

Association des étudiants de la HETS – ADES

Bureau D001

Tél. 022 388 95 27

assoc-etudiants.hets@hesge.ch

Commission mixte HETS

La Commission mixte est une instance participative composée d'une représentation équitable des enseignant-e-s, des collaborateurs/trices de l'enseignement et de la recherche, des étudiant-e-s et du personnel administratif et technique. Elle peut se saisir de toutes les questions que la direction, le personnel ou les étudiant-e-s désirent aborder en commun. Les séances de la Commission mixte sont ouvertes au public.

Commission mixte

commission.mixte.hets@hesge.ch

Représentant-e-s des étudiant-e-s à la Commission mixte :

- **Marilou Allombert-Maréchal**, étudiante Psychomotricité
marilou.allombert-marechal@etu.hesge.ch
- **Alice Creté**, étudiante Travail social
alice.crete@etu.hesge.ch
- **Cristina Figueroa**, étudiante Travail social
cristina.figueroa@etu.hesge.ch
- **Veronica Longo**, étudiante Travail social
veronica.longo@etu.hesge.ch

Activités culturelles et sportives

Les étudiant-e-s HES ont la possibilité de profiter des activités culturelles et sportives de l'Université de Genève. Consultez le site de l'UNIGE :

☞ Activités culturelles : <http://a-c.ch/>

☞ Sports universitaires : unige.ch/dife/sports

Logement

La Fondation HES-SO Genève pour le logement des étudiant-e-s **geloge** a été constituée en 2016. Elle propose différents types de logements, prioritairement pour les étudiant-e-s immatriculé-e-s dans l'une des écoles de la HES-SO Genève.

☞ Contacter *geloge* : info@geloge.ch

☞ Site Internet : www.geloge.ch

En cas de problème de logement, les étudiant-e-s peuvent s'aider de la brochure *Logements meublés pour étudiants à Genève*, téléchargeable sur le site de la Cité Universitaire de Genève : <http://cite-uni.unige.ch/fr/nos-hebergements/autres-solutions-a-geneve/>.

Laïcité

La HETS applique les recommandations figurant dans la brochure de référence sur la laïcité à l'école éditée par le Département de l'instruction publique. Le port de signes distinctifs religieux est toléré à l'école. Toutefois, nous attirons l'attention des étudiant-e-s concerné-e-s sur le fait que la pratique de l'employeur s'applique dans la relation qui les lie avec leur lieu de stage lors des périodes de formation pratique. En particulier – en vertu du principe de laïcité de l'État genevois – les collaborateurs et collaboratrices des institutions publiques et parapubliques en contact avec le public ne sont en principe pas autorisé-e-s à porter des signes distinctifs religieux.

Comportement et respect du voisinage

Le jardin est ouvert de 08h00 à 19h00, du lundi au vendredi, et doit être utilisé de manière à n'incommoder ni le voisinage de l'école, ni le déroulement des cours, ni le personnel. En dehors des manifestations organisées par l'école, la musique sonorisée n'est pas autorisée dans le jardin. Le mobilier des salles de cours ne peut pas être sorti dans le jardin, du mobilier d'extérieur est à disposition. Celui-ci sera remis en place après utilisation s'il est déplacé dans l'herbe.

La consommation d'alcool n'est pas tolérée durant les horaires de cours. En dehors de ces horaires, sa consommation doit être responsable et modérée. L'usage et la possession de drogues sont dans tous les cas interdits dans l'enceinte de la HETS ainsi qu'à ses abords.

Concernant ce dernier point, toute personne prise en flagrant délit s'expose d'abord à un avertissement, puis à une exclusion temporaire, voire à l'exclusion définitive de la filière en cas de récidive (art. 30 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO et art. 86 du Règlement d'organisation de la HES-SO Genève).

Correspondance et communications



Courrier

Pour faciliter l'acheminement interne, toute correspondance postale sera adressée à l'attention du service, du secrétariat ou de la personne concernée (voir pages 6 et 7) et non à la HETS sans autre spécification. Il est également possible de déposer du courrier adressé aux enseignant-e-s permanent-e-s dans les bacs nominatifs situés dans la salle A002 (bâtiment A).

Courrier électronique

Une adresse de courrier électronique @etu.hesge.ch est attribuée à chaque étudiant-e au début de sa formation à la HETS.

Pour se connecter à la messagerie : <https://m.hesge.ch>

La connexion se fait via les identifiants AAI.

Le courrier électronique est le moyen de communication privilégié de la HETS. Seule l'adresse @etu.hesge.ch sera utilisée pour les communications de la direction et des professeur-e-s, et certaines communications officielles sont transmises uniquement par voie électronique. Les étudiant-e-s doivent donc consulter régulièrement les messages envoyés à cette adresse et s'assurer de son bon fonctionnement (attention : capacité restreinte). En cas de problème, s'adresser au Callcenter : 022 546 23 23 ou <http://support.hesge.ch>.

L'utilisation de la messagerie Outlook est strictement réservée à un usage réglementé, stipulé dans la charte informatique signée par chaque étudiant-e.

Une violation grave ou répétée de ces conditions peut entraîner le retrait de l'accès aux ressources informatiques de la HES-SO Genève voire des sanctions disciplinaires (art. 9 charte informatique).

Intranet

La HETS dispose d'un Intranet ouvert à ses collaborateurs et collaboratrices comme à ses étudiant-e-s. Vous y trouverez l'actualité de l'école et de la HES-SO Genève, l'agenda des manifestations, des liens vers les ressources informatiques importantes, des informations administratives et pratiques, de même que les documents de référence relatifs aux filières (plans d'études cadres, directives, descriptifs de modules, documents utiles pour la formation pratique et le travail de Bachelor, etc.).

Vous pouvez également sur la page d'accueil de cette plateforme publier des appels à participation (par ex. pour trouver des participants pour une enquête dans le cadre de votre travail de Bachelor), ou des petites annonces classiques. Vous pouvez choisir de rendre ces annonces visibles seulement pour la communauté HETS ou pour toute la communauté HES-SO Genève.

La connexion à l'Intranet se fait avec les identifiants AAI.

☞ <https://intranet.hesge.ch>

Vos suggestions pour faire évoluer le contenu de cette nouvelle plateforme d'information et de communication sont bienvenues à communication.hets@hesge.ch

Portail de l'application de gestion des étudiant-e-s (AGE)

Dans le portail de l'application de gestion des étudiants (AGE), les étudiant-e-s peuvent :

- consulter leurs données personnelles et leur parcours académique
- faire des demandes de changement de coordonnées
- obtenir leur attestation d'études semestrielle
- afficher leurs inscriptions aux cours
- consulter les fiches descriptives de modules
- consulter leurs résultats d'examens
- faire part de leur expérience d'apprentissage en évaluant certains des modules suivis.

Pour se connecter au portail :

☞ <https://age.hes-so.ch> (connexion avec les identifiants AAI)

Moodle

La plateforme Moodle permet d'avoir accès à la documentation des enseignements. Les codes d'accès sont communiqués aux étudiant-e-s en début de semestre par les enseignant-e-s ou responsables de modules.

☞ <https://cyberlearn.hes-so.ch/>

Internet et réseaux sociaux

Le site web institutionnel de la HETS est accessible à l'adresse ☞ www.hesge.ch/hets.

Vous trouverez également la HETS sur Facebook et Vimeo. Rejoignez-nous !

☞ www.facebook.com/hetsgeneve/

☞ <https://vimeo.com/hets>

Annonces et affiches

Des panneaux pour l'affichage libre sont à la disposition des étudiant-e-s au rez-de-chaussée des bâtiments A, C et D. L'affichage n'est pas autorisé hors de ces espaces.

A qui s'adresser...

En cas d'absence ?

Pour les absences de courte durée (jusqu'à deux jours), l'étudiant-e informe le secrétariat des étudiant-e-s (voir page 7), qui transmet aux responsables de modules et/ou aux enseignant-e-s concerné-e-s.

Dès le troisième jour d'absence, un justificatif (certificat médical ou autre document), accompagné d'une demande d'absence, est remis au secrétariat des étudiant-e-s.

Lors d'absence durant les périodes de formation pratique, le praticien formateur ou la praticienne formatrice doit être informé-e immédiatement, en plus du secrétariat.

En cas de problème de santé ?

Les étudiant-e-s des écoles HES ont accès à la Consultation pour les étudiant-e-s des HUG. Les prestations sont prises en charge par l'assurance de base et facturées selon le tarif TARMED. Les rendez-vous se prennent et se modifient uniquement en ligne.

Consultation de médecine interne générale pour les étudiant-e-s

Entrée principale des HUG
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1205 Genève
Service de médecine de premier recours, Bâtiment A, 2^{ème} étage
E-mail : rendez-vous.SMPR@hcuge.ch
Tél : 079 553 56 57
<https://www.hug-ge.ch/medecine-premier-recours/consultation-medecine-interne-generale-etudiants>

En cas de situation financière difficile ?

Les étudiant-e-s domicilié-e-s ou contribuables à Genève qui font face à des difficultés financières peuvent s'adresser au Service cantonal des bourses et prêts d'études (SBPE). Le formulaire de demande de bourse est disponible aux admissions (bâtiment A, bureau A003)

Service des bourses et prêts d'études (SBPE)

Cité des Métiers
6, rue Prévost-Martin
1205 Genève
Tél. 022 388 73 50
www.geneve.ch/bourses

Le site de la HES-SO fournit une liste des offices de bourses d'études pour les autres cantons :

www.hes-so.ch > Etudier > Vie académique > Bourses et prêts

Les étudiant-e-s qui ne seraient pas éligibles pour l'obtention d'une bourse ou d'un prêt auprès d'un service cantonal peuvent s'adresser au Pôle Santé-Social de l'Université de Genève, dont les prestations sont également accessibles aux étudiant-e-s HES.

Pôle santé-social de l'Université de Genève

4, rue de Candolle

1211 Genève 4

Tél. 022 379 77 79

☞ www.unige.ch/dife/sante-social

En cas de questions sur son parcours de formation ?

Travail social

Référent-e processus de formation (RPF) : dès le début du cursus, un groupe de référence est constitué. Il regroupe les étudiant-e-s d'une même volée. Ce groupe d'étudiant-e-s est suivi durant tout le cursus par un-e même enseignant-e, appelé « référent-e processus de formation (RPF) ». Celui-ci/celle-ci prodigue un accompagnement individualisé centré sur le sens de la formation.



Les étudiant-e-s peuvent faire appel à lui/elle en cas de :

- doutes, craintes en lien avec le déroulement de la formation ou plus largement avec le projet de formation, difficultés d'apprentissages ou de motivation, etc. ;
- questions en lien avec le site de formation ou les lieux de formation pratique ;
- événements particuliers qui peuvent survenir dans le cours de la formation, tels que des difficultés personnelles (par exemple de santé), d'orientation professionnelle, etc.

Psychomotricité

Responsable de volée : chaque volée est suivie par un-e même enseignant-e durant tout le cursus. Celui-ci/celle-ci prodigue un accompagnement du processus de formation de chaque étudiant-e ainsi que de la volée.

En cas de difficultés lors de sa formation ?

Travail social

Une conseillère aux études est à la disposition des étudiant-e-s qui, pour diverses raisons, rencontrent des difficultés dans leur parcours de formation, ou qui ont besoin d'être orientés vers divers services (services sociaux, santé et autres).

Elle est l'interlocutrice privilégiée des étudiant-e-s qui désirent interrompre provisoirement leur formation, changer de mode de formation, ou qui doivent modifier leur parcours de formation. Elle conseille les étudiant-e-s et élabore avec eux-elles des aménagements de parcours qui serviront de base aux demandes officielles d'interruption ou de changement de mode de formation. La conseillère aux études reçoit sur rendez-vous.

Conseillère aux études

Diane Christinaz

Tél. 022 388 96 24

diane.christinaz@hesge.ch

Psychomotricité

Pour la filière Psychomotricité, ce mandat est assuré par le ou la responsable de volée.

En cas de besoins spéciaux (handicap visuel, auditif, difficultés de mobilité, ...)

La HETS dispose d'une répondante à l'égalité et à la diversité. En lien étroit avec le service Egalité des chances de la HES-SO Genève, celle-ci a pour mission de favoriser et promouvoir l'égalité des chances au sein de l'école.

Elle veille notamment à l'intégration des candidat-e-s et étudiant-e-s ayant des besoins spéciaux (handicap visuel, auditif, difficultés de mobilité, etc.). Les mesures d'adaptation possibles sont regroupées dans le concept « HES-SO Genève sans obstacle », qui peut être consulté sur le site de la HES-SO Genève :

☞ www.hesge.ch/geneve > HES-SO Genève > Qui sommes-nous > Egalité des chances

La répondante à l'égalité et à la diversité :

- prend des mesures adaptées pour faciliter l'accessibilité architecturale de l'école pour les personnes à besoins spéciaux ;
- évalue et définit le besoin d'aides techniques et humaines autorisées pour les étudiant-e-s à besoins spéciaux (par ex. l'usage du dictionnaire électronique pour les personnes ayant des troubles dyslexiques ou dysorthographiques) ;
- définit pour les étudiant-e-s à besoins spéciaux qui en font la demande - conjointement avec la conseillère aux études et en accord avec le responsable de la coordination des enseignements - l'aménagement du programme d'études ainsi que les mesures spéciales pour un accès facilité aux supports de cours ;
- évalue la nécessité et définit l'aménagement des conditions et modalités d'examen, de stage ou de formation pratique (temps supplémentaire pour les examens, local particulier, etc.) ;
- renseigne les étudiant-e-s sur les voies de recours possible en cas d'opposition aux mesures préconisées ;
- collabore avec la responsable égalité de la HES-SO et les répondant-e-s égalité des autres écoles pour promouvoir l'égalité des chances tant pour les étudiant-e-s que pour le personnel.

L'étudiant-e à besoins spéciaux:

- fait une demande écrite argumentée pour faire valoir auprès de l'école sa nécessité de bénéficier de mesures adaptées. Il ou elle envoie sa demande au moins 30 jours avant une échéance nécessitant l'octroi de mesures spéciales adaptées à sa situation (examen écrit ou oral par ex.) ;
- reste acteur/actrice de sa formation en communiquant aux responsables modules et à ses enseignant-e-s, au début des modules, les mesures qui ont été prises et validées par l'école.

Répondante à l'égalité et à la diversité

Marie Anderfuhren

Bâtiment D, bureau D115

Tél. : 022 388 94 46

marie.anderfuhren@hesge.ch

Infothèque (bibliothèque, médiathèque et centre de documentation)



Vous trouverez à l'Infothèque située au premier étage du bâtiment E : journaux, revues scientifiques, livres, mémoires de fin d'études, travaux de recherche, dictionnaires, encyclopédies, annuaires et DVD. Des revues et livres électroniques sont également à disposition à partir des ordinateurs de la HETS (connexion avec vos identifiants AAI).

Le service de prêt et la salle de lecture sont ouverts **du lundi au vendredi de 9h45 à 17h45 sans interruption**. Les variations d'horaires sont affichées sur la porte, diffusées par courrier électronique, publiées sur le site de la HETS et sur celui du

Réseau des bibliothèques genevoises (☞ www.biblio-geneve.ch/repertoire).

Vous trouverez également deux salles de travail, des ordinateurs avec connexion Internet, une imprimante et une photocopieuse. Des installations pour le visionnement de documents audiovisuels sont disponibles sur place, se renseigner auprès des bibliothécaires.

Sur la page de l'infothèque (☞ www.hesge.ch/hets/infotheque) vous trouverez les accès aux catalogues en ligne, ainsi que toutes les informations utiles pour l'utilisation des ressources physiques et numériques de l'Infothèque.

Le personnel de l'Infothèque vous propose des ateliers de formation à la recherche documentaire et à l'utilisation des règles bibliographiques obligatoires lors de la rédaction de vos travaux. Leur date est annoncée sur la page de l'Infothèque ainsi que sur les panneaux d'affichage.

La carte d'étudiant-e permet d'emprunter des documents également dans les autres bibliothèques du Réseau des bibliothèques genevoises, de RERO, ainsi que dans plusieurs centaines de bibliothèques suisses.

Contact Infothèque (9h45-17h45)

Tél. 022 388 94 13

infotheque.hets@hesge.ch

☞ www.hesge.ch/hets/infotheque

Editions IES

Les Editions IES constituent la maison d'édition de la HETS. Ses publications alimentent la formation et la pratique des professionnel-le-s de l'action sociale et plus largement valorisent la réflexion dans le champ des sciences humaines et sociales. Les auteur-e-s sont des enseignant-e-s de la HETS ou d'ailleurs, ils peuvent aussi être des praticien-ne-s et parfois des étudiant-e-s. Les Editions IES vous donnent à lire des recherches, des expériences issues du terrain, des modèles d'intervention sociale et pédagogique, des essais et des ouvrages classiques (traduction, rééditions...) permettant d'enrichir le savoir interdisciplinaire et les connaissances pratiques liés aux domaines du travail social et de la psychomotricité.

Depuis décembre 2017, une partie des publications des Éditions IES sont en ligne sur la plateforme de livres électroniques dédiée aux sciences humaines et sociales : OpenEdition Books. Dans l'enceinte de l'école, les

étudiant-e-s bénéficient du libre accès au catalogue numérique des Éditions IES en HTML ainsi qu'aux formats détachables PDF et ePub ☞ books.openedition.org/ies



Les étudiant-e-s et les enseignant-e-s bénéficient d'une remise de 20% à l'achat de ces ouvrages à l'Infothèque ou en ligne ☞ www.hesge.ch/hets/editions-ies

Contact Editions IES

editions.hets@hesge.ch

☞ www.hesge.ch/hets/editions-ies

Informatique

Compte AAI

Le login AAI permet aux étudiant-e-s de se connecter aux postes de travail, à leur messagerie HES, à l'application de gestion des étudiant-e-s AGE et à la plateforme e-learning Cyberlearn/Moodle HES-SO.

Pour initialiser son compte AAI :

☞ <https://aai-service.hes-so.ch/IDM/jsps/login/Login.jsp>

Support informatique

Le support informatique est atteignable via le Callcenter 022 546 23 23, qui répond aux appels du lundi au vendredi de 08h00 à 17h30 non-stop, ou à l'adresse <http://support.hesge.ch> (connexion avec le login AAI). En cas d'urgence, il est possible de contacter le support informatique local (contact ci-dessous). Usages informatiques

L'accès aux ordinateurs est réservé aux étudiant-e-s de la HETS qui ont pris connaissance et signé la **charte informatique** de la HES-SO Genève.

Les utilisateurs doivent se connecter avec leur login AAI afin de pouvoir enregistrer leurs documents dans leurs répertoires personnels (sur le serveur) et utiliser les imprimantes présentes dans les salles informatiques de l'école ainsi qu'à l'infothèque. Les PC sont protégés par un logiciel qui efface toute modification lors du redémarrage de ceux-ci.

Il est interdit de modifier la configuration du matériel, d'installer des programmes et de déplacer l'équipement. Si une utilisation spéciale est requise, il convient de demander préalablement une autorisation au Callcenter ou au support informatique local.

Wifi

Pour l'usage des ordinateurs personnels portables, un réseau wifi (eduroam) est disponible dans les principaux lieux publics de l'école. La connexion se fait avec nom d'utilisateur codeAAI@hes-so.ch puis le mot de passe AAI.

Salles informatiques et équipement

Salles C008 et E113, ouvertes de 08h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

Une quarantaine d'ordinateurs individuels (PC) sont à disposition des étudiant-e-s en libre-accès dans les salles d'informatique. Ils fonctionnent sous Windows 7 et sont connectés à Internet. L'accès aux ordinateurs se fait au moyen du **login AAI**.

Trois scanners et une imprimante en réseau complètent l'équipement.

Une douzaine de PC, une imprimante et un scanner sont également à la disposition des étudiant-e-s à l'Infothèque (E102) pendant les heures d'ouverture (10h00-17h30).

Contact

Paul Yawer

Ingénieur système, support de proximité HETS

Bâtiment C, bureau C010

Tél. 022 388 95 39

paul.yawer@hesge.ch

Audiovisuel

Matériel audiovisuel

La HETS met à disposition des étudiant-e-s le matériel audiovisuel nécessaire à la formation. On y trouvera entre autres des appareils photo numériques, des caméras vidéo ainsi que des enregistreurs.

Les salles de cours sont toutes équipées pour la diffusion de documents audiovisuels (lecteur DVD) ou informatiques sur grand écran. Certaines salles de cours (A006, A106, C002, D110 et l'auditoire E007) sont aussi équipées d'installations de projection pour les disques Blu-Ray.

Prêt du matériel et conseils

Le service de prêt de matériel audiovisuel reçoit les étudiant-e-s sur rendez-vous uniquement, du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au bureau C007. Pour toute réservation de matériel ou rendez-vous avec le responsable du prêt, il est nécessaire de compléter le formulaire « Contrat d'aide à la production audiovisuelle » disponible sur l'Intranet : <https://intranet.hesge.ch> > Pratique > Matériel audiovisuel, puis d'envoyer ce document à savi.hets@edu.ge.ch.

Les emprunteurs et les emprunteuses sont personnellement responsables du matériel qui leur est confié. Ils et elles sont tenu-e-s de restituer l'équivalent du matériel en cas de perte, vol ou dégradation ; ils et elles doivent donc en prendre soin et veiller à être correctement assuré-e-s (assurance Responsabilité civile). Le matériel est rendu en mains propres.

Visionnement et duplication de documents audiovisuels

Le local E0012, ouvert de 8h00 à 19h00, est équipé et à disposition des étudiant-e-s pour la duplication de documents audiovisuels (formats : mini-DV ; VHS ou DVD-R). Réservation nécessaire.

Trois boxes pour le montage vidéo, situés dans le bâtiment E, sont à la disposition des étudiant-e-s qui ont suivi un cours vidéo et qui réalisent leur travail de Bachelor en vidéo. La réservation des boxes de montage se fait exclusivement au service de prêt ou auprès des directeurs de TB audiovisuels.

Contact

Imad Bassou

Technicien audiovisuel ad interim, responsable du prêt

Bâtiment C, bureau C007

Tél. 079 103 62 12 / 022 388 95 06, sur rendez-vous

imad.bassou@hesge.ch

h e t s

Haute école de travail social
Genève

Rue Prévost-Martin 28
CP 80
1211 Genève 4

Tél. 022 388 95 00
info.hets@hesge.ch
www.hesge.ch/hets